

DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET 2015-2016

➤ Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - **A CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB**

➤ Club

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de **modifications** concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « nouveau licencié ».

☐

ADRESSE MAIL

Veillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre Club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives à la notice d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : www.ffkarate.fr

➤ NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements) : M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐

▼ NOM ▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année **Important !** Veillez à indiquer très lisiblement votre date de naissance car elle conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., sénior.

▼ N° ▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc. ▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Etage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▼ Lieu-dit ▼ Code postal ▼ Commune

▼ Téléphone 1 ▼ Téléphone 2 ▼ Code style (voir au verso)

➤ Adresse e-mail du licencié ou de son représentant légal (**IMPORTANT : merci de l'écrire très lisiblement EN MAJUSCULE**)

@

➤ LE SOUSSIGNE DECLARE

- **Adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFKDA.
- **Régler** la somme de **36 € TTC** (licence : 35,25 € TTC et assurance : 0,75 € TTC).
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur www.ffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 juillet 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date : Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

- **Refuser d'adhérer à l'assurance** « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFKDA ; dans ce cas, **le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Karaté et des Disciplines associées.**
- En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,75 € de l'assurance, mais **régler** finalement la somme de **35,25 € TTC.**
- **Avoir pris connaissance, au verso ou sur www.ffkarate.fr, des informations relatives** : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 juillet 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date : Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

KARATÉ DO

style	code
Full Contact	KFC
Gojo Ryu	GOJU
Karaté Contact	KTAC
Kempo	KEMPO
Kyokushinkai	KYOK
Okinawa Shorin-Ryu	OKI
Shito Ryu	SHIT
Shorinji Ryu	SHORI
Shotokai	SHOK
Shotokan	SHOT
Shukokai	SHUK
Uechi Ryu	UECH
Wado Ryu	WADO
Autre style de karaté -do	KARA

KARATÉ JUTSU

Bâton Self-défense	AITO
Body Karaté	BODY
Genbudo	GEN
Karaté Défense	KDEF
Kobudo	KOBU
Nanbudo	NANB
Nihon Tai-Jitsu	TAI
Nunchaku	NUNC
Shidokan	SHID
Shindokai	SHKA
Shinkido	KIDO
Shorinji Kempo	SKEM
Tai-Do	TD
Tai-Jitsu	TAI
Tai Kyoku Ken	TKY
Takeda Budo	TAKE
Tokitsu Ryu	TOKI
Toreikan Budo	TORE
Wadokan	WKAN
Autre style/discipline de karaté-jutsu	KAJT

DISCIPLINES ASSOCIÉES

Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique	AMSA
Arts Martiaux Vietnamiens	AMV
Krav Maga	KRAV
Pencak Silat	SILA
Yoseikan Budo	YOS
Wushu (Arts Martiaux Chinois)	WUSHU
Qi-Gong	QONG
Autre style ou discipline associée	ASSO

HANDI FFKDA

Tous styles	HANDI
-------------	-------

INFORMATIONS VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFKDA, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFKDA (textes officiels disponibles sur le site www.ffkarate.fr, rubrique « Juridique »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application des articles L.231-2 et suivants du code du sport, en cas de souscription d'une licence sportive, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant de l'absence de contre indication à la pratique du karaté et des disciplines associées. Ce certificat médical doit être établi au plus tôt 60 jours avant le début de la saison.

LOI DU 6 JUILLET 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FFKDA. En application de la loi du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : licences@ffkarate.fr

Vous êtes susceptible de recevoir des offres commerciales de la FFKDA ou de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site www.ffkarate.fr, rubrique « assurances » ou sur demande écrite auprès de la FFKDA. La notice d'assurance et le bulletin SPORTMUT FFKDA sont lus par l'adhérent avant la signature de la demande de licence.

✓ **Responsabilité civile** : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrites par la FFKDA auprès de ALLIANZ par l'intermédiaire de MDS Conseil.

✓ **Accident corporel** : la FFKDA met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « accident corporel ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFKDA auprès de la Mutuelle des Sportifs. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans la notice d'assurances. La FFKDA informe le licencié que le prix de la garantie de base « accident corporel » s'élève à 0,75 € TTC quel que soit l'âge.

✓ **Options complémentaires** : Le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurances, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de la Mutuelle des Sportifs. Le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires SPORTMUT FFKDA est également téléchargeable sur le site www.ffkarate.fr rubrique « assurances ».

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur le site www.ffkarate.fr ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à la Mutuelle des Sportifs.

N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave :
Tél : +33 1 45 16 65 70 ; Fax : +33 1 45 16 63 92 ; télex : 261 531

✓ Mutuelle des Sportifs

2/4 rue Louis David – 75 782 Paris Cedex 16

Tél : 01 53 04 86 19 – Fax : 01 53 04 86 87

Mail : contact@grpmads.com

N° ORIAS FFKDA : 1005 4869

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité. Mutuelle immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le n°422 801 910.

